

**PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire
du Jeudi 11 décembre 2014 à 18 h 00
à l'espace culturel La Halle à Dieulefit**

Nombre de conseillers communautaires en exercice: 39

Nombre de conseillers présents: 34

Nombre de procurations: 5

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN, M. MARTIN, Ch. PRIOTTO, N. BLANC, A. LACHENS, N. NELSON, F. SIMIAN, M. MAILLIAT GALLIANO.

Messieurs : M.-A. BARBE, É. BOUVIER, G. CUER G. BOMPARD, F. MULLOR, J.-P. FABRE, J.-L. ARMAND, J.-M. AUDERGON, J.-P. BERNON, O. CADIER, F. GRESSE, Ph. BERRARD, M. ROUSSET, J.-C. ROZ, R. PALLUEL, P. ESPIE, F. JEAN, D. BRUN, H. BOFFARD, A. DE LESTRADE, F. MUCKE, S. TERROT, F. JOST, A. TIXIER.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

Madame MORENAS Geneviève (pouvoir à Mr AUDERGON Jean- Marc)

Madame PUECH Claudine (pouvoir à Mr CADIER Olivier)

Monsieur CHALAMET Patrick (pouvoir à Mme MARTIN Michèle)

Monsieur DOREY Jean (pouvoir à Mr ROZ Jean-Claude)

Monsieur MASSON Laurent (pouvoir à Mme PRIOTTO Christine)

Était absent et représenté par son suppléant :

Monsieur REYNAUD Philippe (Suppléant Mr MULLOR François)

1- Ouverture de la séance par le Président

Le Président, J.-M. AUDERGON, accueille les conseillers communautaires.

Le Président, J.-M. AUDERGON procède à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

J.-M. AUDERGON donne la parole à Christine PRIOTTO, Maire de Dieulefit.

Ch. PRIOTTO souhaite la bienvenue à tous dans cette salle, réalisée lors du mandat précédent qui remplit l'objectif de conserver en centre-ville un espace d'animations bénéficiant autant aux Dieulefiteois qu'aux personnes extérieures.

La mairie de Dieulefit a fait l'acquisition de la montagne de St Maurice dans le cadre de l'ENS qui représente environ 260 hectares. Elle est épaulée par le Conseil Général de la Drôme, l'Etat. Le projet va apporter également sa contribution à la filière bois, environ 200 hectares seront gérés par l'ONF et au tourisme avec des chemins de randonnée, de VTT, site d'escalade.

Ch. PRIOTTO informe que le camping Huttopia souhaite s'agrandir, concernant le collège c'est la dernière phase des travaux réalisés par le Conseil Général et l'hôpital Local finit sa modernisation. Pour les projets futurs, beaucoup sont en lien avec la CC (PLH, fibre optique...). Le centre-ville est déjà connecté à la fibre et la Halle sera un point Cigale (point d'accès wifi gratuit dans le cadre d'un partenariat avec Pôle Numérique).

Ch. PRIOTTO se réjouit de la création du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales signé par Ségolène Royal et rappelle que Dieulefit est ville-porte.

Jean-Marc AUDERGON demande à Julien VINCENT, le nouvel animateur de proximité de se présenter.

J. VINCENT explique qu'il a travaillé 10 ans en tant qu'ingénieur chimiste et qu'il se tourne vers la culture, l'animation. Il explique que la photographie est son second métier.

2 - Approbation du procès-verbal du 30.10.2014

Le Président, J-M. AUDERGON demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 30.10.2014.

Le procès-verbal du 30 Octobre est approuvé à l'unanimité des conseillers communautaires présents (3 abstentions : N. BLANC, O. CADIER, A. LACHENS qui étaient absents lors du conseil communautaire précédent).

3 - Périmètre du SCOT de la Basse Vallée du Rhône.

D. ARNAUD et S. BERNARD arrivent à la séance à 18h29.

Des documents ont été envoyés aux conseillers communautaires titulaires.

J-M. AUDERGON rappelle que le dossier a été examiné dans le cadre du Comité des maires et discuté également au niveau de la CCPD en fin de mandat précédent.

Il rappelle que le projet de périmètre est porté par Montélimar Agglomération. La demande a été faite en mars 2012.

J-M. AUDERGON fait le point sur les documents remis et rappelle le cadre réglementaire.

Il souligne la cohérence de projet : LEADER, CDRA, PSADER, où la CCDB travaille déjà avec Montélimar Agglomération.

Invité lors du Comité des Maire, le Sous-Préfet a partagé son analyse sur le territoire, estimant que la CCDB est liée en matière de planification à l'agglo.

Ph. BERARD se pose la question périmètre proposé. C'est un périmètre cohérent si on considère l'ensemble proposé mais qui l'ai moins si les intercommunalités du Sud n'y adhèrent pas. Il souhaite que le débat autour du périmètre reste ouvert.

J-M. AUDERGON informe que notre délibération est associée à un périmètre donné.

D. BRUN demande à quel moment les communes seront interrogées sur le périmètre.

J-M. AUDERGON informe que seul la Communauté de Communes délibère.

D. BRUN souligne que ceux qui ont initié le projet n'ont pas pris le temps de convaincre. Même si on a eu des informations au Comité des Maires, il regrette le manque de rencontres avec les élus limitrophes.

D. BRUN demande un vote à bulletin secret et indique qu'il s'abstiendra, non pas contre un SCOT, mais pour le manque de débats, discussions.

J-M. AUDERGON dit que le souci pour fixer un périmètre est de savoir où passer "le coup de crayon". La CC n'a pas eu d'autres sollicitations par d'autres territoires.

D. BRUN explique qu'il a appris lors d'une commission "Agriculture-Gestion de l'Espace-Environnement" que la candidature LEADER avait été déposée alors qu'il n'a pas été présenté en Conseil Communautaire. Même chose pour le PAEC qui n'a pas été validé.

M-A. BARBE indique que pour le PSADER et le CDRA ce ne sont pas des nouveaux programmes mais une reconduction d'un an des crédits. Pour le PAEC, c'est une nouvelle procédure que l'on doit porter et on ne nous a pas laissé le temps de la concertation, cependant la commission l'a validé.

Ch. PRIOTTO indique que le PSADER et LEADER ce sont des outils financiers et non des projets de territoire. Elle craint que la CCDB s'isole (à Montélimar il se passe des choses, dans les Baronnies

aussi avec la création du PNR). Elle souligne que Dieulefit est la 2^{ème} commune après Montélimar et elle n'a jamais rencontré le maire de Montélimar pour le SCOT.

J-M. AUDERGON rappelle que les maires et les élus ont été invités à la construction du futur programme LEADER lors de réunions. Il rejoint CH. PRIOTTO et M-A. BARBE sur le fait que ce sont des outils. Malheureusement, certains délais sont contraints mais ces programmes restent des leviers importants pour mettre en œuvre des opérations en cohérence avec ce que le territoire souhaite.

Délibération n°99/2014 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, rappelle que dans le cadre de la Loi SRU du 31 décembre 2000, confortés par la loi Urbanisme et Habitat du 02 juillet 2003, et renforcés par la loi Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010, les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) constituent des enjeux majeurs pour le développement des territoires.

Il rappelle que le SCoT est avant tout un document de planification stratégique et spatiale à horizon 15 à 20 ans qui vise à coordonner les diverses politiques publiques destinées au développement et à la réalisation de projets d'aménagement cohérents à l'échelle d'un territoire pertinent.

L'objectif de la loi ENE du 12 juillet 2010 est d'avoir une couverture de tout le territoire français en SCoTs. A défaut, les communes n'appartenant pas à un SCoT seront soumises à la règle de la constructibilité limitée à compter du 1er janvier 2017, étant précisé que du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2016, sont également frappées par ces mêmes dispositions les communes situées à 15 km d'une agglomération de plus de 15 000 habitants (article L 122-2 du code de l'urbanisme).

Il explique, que la Communauté d'Agglomération de Montélimar a souhaité, par délibération du 12 mars 2012, lancer une réflexion sur l'ensemble de la zone sud de la Vallée du Rhône Drôme-Ardèche, comprenant la Communauté d'Agglomération de Montélimar et les Communautés de Communes de Dieulefit-Bourdeaux (26), de Drôme Sud Provence (26), de l'Enclave des Papes-Pays de Grignan (26-84), de Rhône-Lez-Provence (84), du Rhône aux Gorges de l'Ardèche (07), de Barrès-Coiron (07) et de Rhône-Helvie (07).

A ce jour, la majorité requise pour déterminer le périmètre du SCoT n'est pas atteinte : seules l'Agglomération de Montélimar et les trois Communautés de Communes de l'Ardèche ayant approuvées le périmètre proposé.

Cependant, il s'est avéré évident, après rencontre le 13 décembre 2012, que nos territoires étaient liés par un avenir commun. En ce qui concerne la Drôme, les territoires les plus proches de Montélimar-Sésame comme la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux adhèrent à cette vision de travail en commun.

Considérant le périmètre proposé composé d'un territoire rural/urbain, organisé autour de l'axe de la vallée du Rhône ;

Considérant que la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux, au regard des enjeux auxquels doit faire face le territoire, est liée par un avenir et un travail commun ;

Daniel BRUN demande un vote en bulletin secret.

Il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins	: 39
- Bulletins blancs ou nuls	: 5
- Suffrages exprimés	: 39
- Majorité absolue	: 20

Ont obtenu :

- Oui	: 34
- Blanc	: 5

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **ARRÊTE** le futur périmètre du SCoT de la basse Vallée du Rhône selon la carte ci-annexée ;
- **SOLLICITE** les trois Préfets de la Drôme, de l'Ardèche et du Vaucluse afin que ce périmètre puisse être validé par les instances de l'État ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

4 - Le point sur la Commission "Aménagement de l'Espace - Développement Économique"

4.1- Aménagement du Parc d'Activités Économiques de Boulagne à La Bégude de Mazenc - Demande de subvention DETR 2015.

Ch. PRIOTTO estime que les décisions sont prises à l'inverse de ce qui devrait être fait, tout d'abord nous présenter le projet, c'est un montant important, et ensuite demander des subventions.

M-A. BARBE informe que le projet a été présenté en conseil de septembre 2013.

R. PALLUEL explique que si on achète les terrains c'est pour les proposer à nos artisans qui souhaitent s'installer. L'objectif pour la collectivité est de réussir à proposer un prix de vente en lien avec ce qui est proposé sur le marché. Aujourd'hui le prix de revient est environ à 60€/m² quand le prix du marché est à 40€. Il faut donc faire des économies sur les travaux et solliciter des financements.

Délibération n°100/2014 :

R. PALLUEL, Vice-président en charge de la commission "Aménagement de l'espace - Développement économique" rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit est propriétaire d'une partie du terrain d'assiette du périmètre d'extension du parc d'activités économiques de Boulagne à La Bégude de Mazenc pour une superficie d'environ 25 800 m² et que son aménagement peut donc être engagé.

Il rappelle que la Communauté de Communes a déposé en 2014 un dossier auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR, mais n'a pas obtenu le financement demandé.

Il propose de solliciter à nouveau la DETR pour l'année 2015, pour financer les travaux d'aménagement :

Coût de l'opération

- Création de voirie	175 003.50
- Réseaux humides	243 600.00
- Réseaux secs	166 792.50
- Aménagement des espaces verts et publics	134 597.40
- Maîtrise d'œuvre 10%	34 076.00
TOTAL HT	754 069.40 €

Plan de financement

- Etat – DETR plafonnée	112 500.00
- Région Rhône-Alpes – CDRA plafonnée	50 300.00
- CCDB	591 269.40
TOTAL HT	754 069.40 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE** l'opération relative aux travaux d'aménagement du parc d'activités économiques de Boulagne à La Bégude de Mazenc ;
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR, l'octroi d'une subvention d'un montant de 112 500 € représentant la dépense plafond de 450 000 € ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

4.2- Aménagement de l'immobilier d'entreprises à Pont de Barret - Demande de subventions auprès du Département de la Drôme - Annule et remplace la délibération n°79/2014

R. PALLUEL informe qu'il a rencontré avec J-M. AUDERGON le Vice-Président en charge des finances du Département pour 2 dossiers économiques, la ZAE et l'immobilier d'entreprises, dans le cadre des aides aux projets structurants. Le Département nous a indiqué qu'il ne pouvait pas financer les ZAE dans ce cadre, mais est prêt à nous accompagner sur l'immobilier d'entreprises, car voit que la CCDB fait des efforts en matière de développement économique.

J-M. AUDERGON explique que le choix est de déposer un dossier complet d'aménagement. À la suite du retour du Département, la CCDB engagera ou non les travaux au fur et à mesure.

F. GRESSE estime que c'est un investissement à perte pour la CCDB car il ne pense pas que les activités présentes puissent perdurer aujourd'hui.

R. PALLUEL dit que les travaux réalisés ne sont pas que destinés à ces activités, les locaux resteront et pourront être mis à disposition pour d'autres activités.

Ch. PRIOTTO informe que le bâtiment de l'OT qui reçoit 40 000 personnes, par an, a des soucis d'étanchéité et qu'il n'y a pas de travaux réalisés.

J-M. AUDERGON dit qu'un dossier CDRA a été déposé. Nous sommes dans l'attente de la validation de la Région.

Délibération n°101/2014 :

R. PALLUEL, Vice-président en charge de la Commission " Aménagement de l'espace – Développement économique" rappelle que l'immobilier d'entreprises à Pont de Barret, mis en œuvre en 1996 dans le cadre de la réhabilitation d'anciens moulinages, compte 4 ateliers d'activités accueillant 18 personnes et un logement locatif social rénové en 2002.

Il propose d'engager des travaux afin d'adapter les locaux à l'accueil des activités et d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment, dans le cadre de l'appel à projet "Equipements structurants" du Département de la Drôme :

- Remplacement des menuiseries simple vitrage en fer.
- Isolation des combles perdus.
- Révision de la toiture (changement de certaines pièces de la charpente en mauvais état et reprise couverture sur fuites).
- Mise en place d'un système de chauffage central pour l'ensemble du bâtiment. Chaudière bois en remplacement des convecteurs et de la chaudière fioul du logement.

Dépenses prévisionnelles :

- Travaux de ferronnerie	22 861.00
- Travaux de maçonneries	18 060.28
- Travaux de menuiseries	60 514.00
- Aménagements des ateliers	31 721.68
- Travaux d'isolation des combles	9 000.00
- Installation d'un chauffage central	166 000.00
- Révision toiture	13 000.00
- Pose d'un escalier normalisé	7 500.00
- Maîtrise d'œuvre	24 600.00
- Bureau de contrôle – CSPS	10 000.00
- Divers et imprévus 5%	18 162.85
TOTAL	381 419.81 € HT
Arrondi à	381 500.00

Plan de financement :

- Département – 25%	95 375.00
- Communauté de Communes	286 125.00
TOTAL	381 500.00 € HT

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents (5 abstentions : A. LACHENS, N. NELSON, Ch. PRIOTTO, J-P. BERNON, F. GRESSE, L. MASSON):

- SOLLICITE l'octroi d'une subvention dans le cadre des projets structurants auprès du Département de la Drôme ;

- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

Mr Patrick CHALAMET arrive à la séance à 19H20.

5 - Le point sur la Commission "Agriculture - Gestion de l'Espace - Environnement"

5.1- Animation du PAEC du 5ème pôle - Année 2015.

Délibération n°102/2014 :

M.-A BARBE, Vice-président en charge de la commission " Agriculture, Gestion de l'espace, Environnement " rappelle que le Syndicat Mixte du 5ème pôle assurera le portage administratif du PAEC (Plan Agro Environnemental et Climatique) du 5ème pôle à partir de 2015. Il explique qu'afin d'assurer la mise en œuvre du programme, une animation générale est nécessaire.

Suite à l'appel à candidatures publié le 6 juin dernier, un plan stratégique a été défini par le territoire pour accompagner les exploitations agricoles vers la mise en œuvre de MAEC (Mesures Agro Environnementales et Climatiques).

Pour la mise en œuvre de ce PAEC, une part du temps de l'animatrice de la Communauté de Communes de Dieulefit-Bourdeaux sera consacrée à l'animation et à la coordination de ce dispositif afin de créer une dynamique collective. Dans le cadre du dépôt de candidature au 15 octobre 2014, aucune demande de subvention n'a été sollicitée pour l'animation, l'élaboration et la coordination du programme.

Une convention de partenariat a été signée avec la Chambre d'Agriculture de la Drôme afin de mener le projet de façon collective et partagée.

Le temps imparti pour le dépôt de candidature étant très limité, le territoire a décidé de prendre en compte en priorité les enjeux liés au maintien des surfaces herbagères et des systèmes pastoraux, dans l'attente de la finalisation du diagnostic agricole engagé par l'Agglomération de Montélimar. Aussi, le territoire proposera un avenant en 2015 relatif à l'ajout et la mise en œuvre de MAEC répondant aux enjeux eau et biodiversité. Afin de mener à bien, une concertation locale avec les acteurs spécialistes de ces thématiques, une animation et une coordination globale sera requise en 2015.

La chargée de mission devra assurer :

- Animation, coordination, gestion et communication du programme
- Animation d'une concertation avec les partenaires locaux autour des enjeux eau et biodiversité sur l'ensemble du territoire
- La mise en relation et la mobilisation des acteurs
- L'animation de réunions préparatoires
- La sensibilisation et la communication des acteurs et des partenaires (lettres d'information, journées d'échange, articles presse et internet...)
- le suivi administratif et financier

La CCDB facturera au SMD 5ème pôle :

- salaires et charges au prorata du temps passé
- les frais de structure liés à la mission
- les frais de mission inhérents au poste

Nature des dépenses	Montant total en €	Dont éligible CDRA en €
Salaire, charges 1/4 ETP	8 000	
Total des dépenses	8 000	

Nature des recettes	Montant subventionnable en €	Taux	Montant de la subvention en €
CDRA	8 000	25%	2 000
LEADER			2 000
SMD 5ème pôle			4 000
Total des recettes			8 000

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **AUTORISE la mise à disposition de la chargée de mission Agriculture Gestion de l'Espace pour l'animation du PAEC 2015 ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision ;**
- **AUTORISE le SMD 5ème pôle à solliciter la subvention pour l'animation du PAEC 2015.**

5.2- Animation du PSADER du 5ème pôle - Année 2015.

Délibération n°103/2014 :

M.-A BARBE, Vice-président en charge de la commission " Agriculture, Gestion de l'espace, Environnement " rappelle que le Syndicat Mixte du 5ème pôle assure le portage administratif du PSADER (Programme Stratégique Agricole et de Développement Rural) du 5ème pôle. Il explique qu'afin d'assurer la mise en œuvre du programme, une animation générale est nécessaire.

Cette animation comprend :

- l'animation du programme d'actions
- la communication des actions PSADER
- Un appui à l'émergence de projets
- la suivi administratif et financier du programme
- l'animation du Comité de Pilotage PSADER et réunions thématiques / commissions.

Le Syndicat Mixte du 5ème pôle a confié à la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux l'animation générale du PSADER ; la maîtrise de l'ouvrage de l'opération étant réalisée par le Syndicat Mixte du 5ème pôle.

Compte tenu de la fin de la programmation en avril 2014 et de la suspension de la démarche, l'animation du contrat a été prolongée d'une année associée à la mise à disposition d'une enveloppe complémentaire. L'animation et la gestion du programme restent inchangées. Le temps d'animation affecté au PSADER est estimé à un mi-temps de chargée de mission " Gestion de l'espace – Environnement ".

La CCDB facturera au SMD 5ème pôle :

- salaires et charges au prorata du temps passé
- les frais de structure liés à la mission
- les frais de mission inhérents au poste

DEPENSES	MONTANT	RECETTES		Taux d'intervention
		Financeurs	Montant de la subvention	
Animation PSADER	32 000 €	Région	8 000 €	25%
		Europe (FEADER)	8 000 €	25%
		Syndicat Mixte 5ème Pôle Dont	16 000 €	50%
		CA Montélimar Marsanne 87 %	13 920 €	
		CC Dieulefit - Bourdeaux 13%	2 080 €	
Dépense éligible	32 000 €	TOTAL	32 000 €	100%

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **AUTORISE la mise à disposition de la chargée de mission Agriculture Gestion de l'Espace pour l'animation du PSADER 2015 ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision ;**
- **AUTORISE le SMD 5ème pôle à solliciter la subvention pour l'animation du PSADER 2015.**

5.3 - Action 1 du PPT Vallée de la Drôme-Pays de Dieulefit-Bourdeaux " Équipements pour la gestion concertée des espaces pastoraux " - 2015.

Délibération n°104/2014 :

M-A. BARBE, Vice-président en charge de la Commission "Agriculture - Gestion de l'espace - Environnement" explique que ce projet est la continuité de la 1ère étape : Animation d'un groupe de travail pour la gestion des conflits d'usage et conception d'outils de communication touristique (Action 5).

Aussi en complément des rencontres de concertation et des documents d'information, l'aménagement des espaces partagés s'avère nécessaire afin de faciliter l'itinérance des randonneurs tout en assurant la tranquillité et la sécurité des zones pastorales.

Il est prévu l'acquisition et l'installation de portillons à fermeture automatique sur les zones de pâturage traversées par les itinéraires touristiques. Ce dispositif déjà posé en certains endroits du GRP a montré toute sa pertinence, le parc étant sécurisé même si les randonneurs oublient de refermer correctement les portes de passage.

Des panneaux de vigilance et d'information sur le pastoralisme de montagne seront posés en des lieux stratégiques permettant également une information in situ, afin de compléter les supports déjà en place.

Ce projet se veut être un investissement complémentaires de ceux déjà existants afin d'équiper les sites non encore pourvus à ce jour, en raison de la création de nouveaux sentiers de randonnée.

Nature des dépenses	Dépense totale	Dépense éligible	Financier	Subvention	Taux
10 portillons à fermeture automatique	4 100€	4 100€	Région	1 331,25€	18,75%
Pose des équipements	3 000€	3 000€	Europe	2 662,50€	37,5%
			Conseil Général	1 331,25€	18,75%
			Autofinancement	1 775€	25%
TOTAL	7 100€	7100€	TOTAL	7 100€	100%

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **SOLLICITE la subvention auprès de la Région Rhône Alpes, du Conseil Général et de l'Europe (FEADER) ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes les pièces utiles à cette décision.**

5.4 - Action 5 du PPT Vallée de la Drôme-Pays de Dieulefit-Bourdeaux " Animation d'un groupe de travail pour la gestion des conflits d'usage et conception d'outils de communication touristique" - 2015.

Délibération n°105/2014 :

M-A. BARBE, Vice-président en charge de la Commission "Agriculture - Gestion de l'espace - Environnement" explique que les espaces pastoraux sont souvent le lieu de pratiques d'activités de pleine nature (randonnées équestres, pédestres, VTT, chasse, etc.) ; la multiplicité des activités et des usagers d'un même espace, ainsi que la méconnaissance de l'activité pastorale, peut parfois entraîner des conflits.

En effet, il apparaît qu'une certaine méconnaissance du travail de l'éleveur chez le grand public mène parfois à des incompréhensions ou à des comportements allant à l'encontre d'une bonne cohabitation. Dès lors, la mise en place d'une cellule de concertation afin de limiter les conflits d'usage a été définie comme une priorité sur le Pays de Dieulefit -Bourdeaux.

La mise en œuvre d'une cellule de concertation sera animée par deux chargées de mission de la Communauté de Communes issues des services tourisme et agriculture. Cette coanimation permettra de faire le lien, d'une part, avec l'ensemble des prestataires touristiques, ainsi que les acteurs locaux et institutionnels engagés dans le développement des activités d'accueil et de pleine nature ; d'autre part, avec la profession agricole (GP, éleveurs, AFP, chambre d'agriculture...), propriétaires privés, communes, chasseurs, forestiers...

La cellule de concertation permettra une mise à plat de l'ensemble des problématiques et sera constituée des différentes instances départementales concernées (Fédération des Chasseurs, ADEM, OPA, représentant des APN, associations forestières, GP...), afin de trouver des solutions de manière concertée.

Par ailleurs, des besoins ont d'ores et déjà été identifiés en matière de communication, afin de sensibiliser les différents usagers à l'activité pastorale. Ainsi, dans le but d'améliorer la connaissance de l'activité pastorale et de limiter les conflits d'usage, un travail sur la conception de documents de communication est envisagé.

Des partenariats seront engagés avec les organismes et prestataires touristiques, susceptibles d'apporter de l'information et de participer à une diffusion élargie.

L'objectif recherché est d'informer chaque usager des comportements à adopter afin de respecter le travail de l'éleveur ou du berger. Les dépenses engagées concerneront l'édition de support d'informations pérennes.

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES		Taux d'intervention
		Financeurs	Montant de la subvention	
Accompagnement de communauté de communes : chargée de mission PPT : 10 jours	Autofinancement de la collectivité – jours animation PPT			
Accompagnement de communauté de communes : chargée de mission Tourisme : 10 jours	2 717,00€	Région	2700€	35%
Appui technique et conception d'outils de communication touristique : chargée de mission Tourisme : 5 jours		Europe (attente FEADER - LEADER)	2700€	35%
Graphisme et impression des documents de communication		Auto Financement CCDB	2317€	30%
	5 000.00€			
Dépense éligible	7 717 €	TOTAL	7 717€	100%

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **SOLLICITE la subvention auprès de la Région Rhône Alpes et de l'Europe (FEADER) ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes les pièces utiles à cette décision.**

6 - Le point sur la Commission "Petite Enfance-Jeunesse"

6.1- Modification des tarifs pour l'accueil de loisirs " la Ferme Saint Pol ", les mercredis après midi

P. STADLER explique que suite aux retours de parents trouvant le tarif des mercredis élevé, E.CHELEPINE a comparé ceux pratiqués sur les territoires limitrophes qui proposent le ramassage et le repas.

La commission a considéré que la ½ journée est très proche d'une journée de l'ALSH durant les vacances scolaires avec : ramassage, repas et amplitude d'accueil de 7h les mercredis (11H30-18H30) contre 9 h les vacances (8H30-17H30)

De ce fait, il est suggéré de pratiquer le même tarif à la journée durant les vacances et pour les mercredis. Il est également proposé d'appliquer 20% pour le second enfant et les suivants, afin d'être plus attractif.

Ch. PRIOTTO explique que c'est bien mais à ce jour il y a 8 enfants qui fréquentent l'accueil les mercredis. Au-delà du tarif peut-être d'autres questionnements doivent se faire tels que l'éloignement, les activités proposées ...

J-M. AUDERGON explique que la commission se pose effectivement la question du devenir des mercredis.

Délibération n°106/2014 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, explique que suite au bilan de l'accueil des mercredis, il est proposé de modifier les tarifs délibérés au conseil communautaire du 26 juin 2014 afin de mieux répondre aux moyens des familles, de favoriser les inscriptions à ce service, de simplifier les tarifs des différents temps d'accueil de loisirs :

- en offrant les mêmes tarifs forfaitaires pour la demi-journée du mercredi (comprenant les 7 h de garde des enfants de 11h30 à 18h30, le ramassage dans les écoles et le repas) que la journée des périodes de vacances (comprenant 9h de garde des enfants, ramassage et repas)
- en proposant une réduction de 20 % sur le tarif de la demi-journée du mercredi à partir du deuxième enfant pour les mercredis scolaires (10 % de réduction est appliqué sur les vacances).

Soit

Tranche de QF	<565	566 à 900	901 à 1200	>1201
Ancien tarifs ½ journée 2014-2015 avec ramassage et repas	9.8€	11.8€	13.8€	15.8 €
Nouveaux tarifs proposés à partir du 01/01/2015:				
½ journée Mercredis scolaires avec prix repas et transport compris	9 €	10 €	11 €	12 €
Tarif appliqué pour le deuxième enfant et les suivants - 20%	7.20€	8 €	8.80 €	9.60 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **ACCEPTE** les tarifs énumérés ci-dessus pour l'organisation de l'Accueil de Loisirs des mercredis à la Ferme St Pol ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces utiles à cette décision.

6.2- Point sur la DSP- Gestion des crèches

P. CHALAMET fait un point sur la Délégation de Service Public pour la gestion des 3 crèches du territoire.

La commission réunie le 24/11 a entériné les 3 candidatures déposées : EOVI, Léo LAGRANGE et l'Association Enfance au Pays de Bourdeaux.

La commission du 08/12 a demandé à ce que les dossiers soient complétés sur certains points notamment budgétaires et se réunira à nouveau le 22/12 pour étudier les dossiers financiers et techniques.

7 - Le point sur la Commission "Solidarités-Habitat"

F. SIMIAN informe que Mr EBEL de l'ADIL a présenté le prédiagnostic "Population-Habitat" du territoire.

Début janvier a lieu une rencontre avec La Bégude de Mazenc et Bourdeaux pour le co-voiturage.

Lundi a lieu une réunion sur les besoins en fournitures de repas des personnes âgées et les crèches.

L'animation du PIG permettant aux propriétaires occupants et bailleurs d'obtenir des aides pour l'amélioration énergétique de l'habitat ou d'adaptabilité, va démarrer en février 2015.

8 - Le point sur la Commission "Tourisme"

É. BOUVIER informe que la CP a rencontré l'OT suite à un courrier relatif à la fusion de l'OT du Pays de Dieulefit et du Pays de Bourdeaux et de son financement.

En commission mardi les 2 OT ont présenté leur projet de fusion, leurs actions prévisionnelles et le pré-budget 2015.

9 - Le point sur la Commission "Culture-Patrimoine"

Il n'y a pas de points à aborder.

10 - Le point sur la Commission "Gestion des déchets"

10.1- Tarifs pour la redevance des déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} Janvier 2015.

Ph. BERRARD explique qu'avec Sébastien ils ont travaillé sur 2 catégories de redevances : les paysagistes et les campings. Des rencontres avec les professionnels ont eu lieu pour discuter du changement de tarification. Des discussions constructives qui ont abouti à des pistes de travail examinées en commission.

Ch. PRIOTTO trouve dommage que l'on ne se penche pas sur la REOM des foyers pour une différenciation selon la composition du foyer.

Ph. BERRARD explique que la commission a décidé de travailler en 2015 sur l'ensemble des catégories.

Elle dit que Damian est un hôtel restaurant maintenant et non plus un centre Départemental et trouve que la REOM a 1 430 € c'est élevé.

Elle souligne qu'elle a vu des minis containers poubelles sur les aires de repos départementales à La Roche St Secret et Montjoux et s'en étonne.

Ph. BERARD dit qu'effectivement la pose de ces minis containers a été demandée par le Département.

Ph. BERARD informe qu'une caractérisation publique a lieu mercredi 17 décembre sur les quais à Bourdeaux après celle qui a eu lieu cet été à Dieulefit. Les caractérisations seront faites régulièrement.

Délibération n°107/2014 :

Cette délibération annule et remplace les délibérations du 27/11/2008 et du 19/12/2013.

Philippe BERRARD, Vice-président en charge de la Commission "Gestion des déchets" propose les catégories et les montants de la redevance annuelle des déchets ménagers et assimilés à compter du 1er Janvier 2015 :

- Les personnes exerçant une activité professionnelle régleront une redevance distincte de celle de leur résidence familiale.
- Les redevances seront adressées aux propriétaires et non aux locataires.
- Les collectivités et les administrations seront redevables.

Philippe BERRARD explique qu'une réflexion a été menée en cours d'année sur le mode de perception de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères prélevée auprès des campings au regard des données de fréquentation de la taxe de séjour. Il propose la création d'une nouvelle catégorie identifiée "J" pour les campings.

Le calcul de cette Redevance s'établit pour 2015 à 0.14 €/nuitée perçue lors de la période de déclaration de la taxe de séjour au titre de l'année précédente (du 01/10/2013 au 31/09/2014).

Catégories	Détail	Montant 2014	Proposition 2015
0	Les agriculteurs (activité principale) Les professions libérales. Les artistes et artisans des Métiers d'Art salariant jusqu'à 2 personnes	68 €	68 €
A	Tous les foyers (résidences principales et secondaires).	136 €	136 €
B	Les associations avec local. Les Administrations. Le S.I.E.A. Les banques. Les activités tertiaires. Les garagistes. Les cabinets d'infirmières.		

	Les artistes et artisans des Métiers d'Art salariant plus de 2 personnes. Les magasins de revente. Les mairies d'Aleyrac, Comps, Eyzahut, Montjoux, Orcinas, Rochebaudin, La Roche-Saint-Secret, Salettes, Souspierre, Teyssières, Vesc, Bezaudun-sur-Bine, Bouvières, Crupies, les Tonils, Truinass	136 €	136 €
C	Les épicerie. Les bars - Les boucheries. Les plombiers électriciens sans magasin. Les Imprimeries. Les affineurs de fromages. Les groupes médicaux. Autres activités ayant peu de déchets ne rentrant pas dans les catégories suivantes ou précédentes. La Mairie de Pont-de-Barret, Bourdeaux	286 €	286 €
D	Les boulangeries. Les pharmacies. Les plombiers électriciens avec magasin. Les maçons - Les charpentiers - Les peintres. Les entreprises de travaux publics et du Bâtiment. Les entreprises de mécanique. Les entreprises matières plastique. Les Industries textile. Les paysagistes < 3 salariés Vente de matériaux. Les restaurants < 40 couverts. La mairie de Poët-Laval.	431€	431 €
E	Les multi-services. Les résidences hôtelières. Les superettes. Les centres d'accueil Les paysagistes employant de 3 à 6 salariés Les cliniques vétérinaires. Les restaurants > 40 couverts Les hôtels-restaurants (< 40 couverts) La mairie de la Bégude-de-Mazenc	715 €	715 €
F	Les hôtels-restaurants (> 40 couverts) Les paysagistes employant plus de 6 salariés Centre de Damian	858 €	858 €
G	Les établissements sanitaires. Collège - Les sociétés de restauration La mairie de Dieulefit.	1 430 €	1430 €
H	Hôpital de Dieulefit Dieulefit Santé	2 860 €	2860 €
I	SUPER U	3 575 €	3575 €
J	Catégorie Camping		0.14 €/nuitée

Catégories	Détail	Montant 2014	Proposition 2015
1	Les meublés - les gîtes	90 €	99 €
2	1 chambre d'hôtes	57 €	65 €
3	1 chambre d'hôtes + table d'hôtes 2 à 4 chambres d'hôtes	86 €	97 €
4	2 à 4 chambres d'hôtes + table d'hôtes Plus de 4 chambres d'hôtes	114 €	130 €
5	Plus de 4 chambres d'hôtes + table d'hôtes	143 €	162 €
6	Les gîtes de groupes	307 €	260 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **ACCEPTE la création de la catégorie J ;**
- **ACCEPTE la nouvelle tarification des redevances des déchets ménagers et assimilés, pour les catégories O, A, B, C D, E, F, G, H, I, J et les catégories de 1 à 6 à compter du 1^{er} janvier 2015 ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

10.2- Signature de la convention de soutien à la communication des TLC.

La convention a été envoyée à tous les conseillers communautaires titulaires.

Délibération n°108/2014 :

Vu le projet de Convention avec Eco-TLC

Philippe BERRARD, Vice-président en charge de la Commission "Gestion des déchets" explique que dans le cadre de la collecte des textiles déployée sur le territoire, une filière à responsabilité élargie du producteur a été mise en place au niveau national. L'éco-organisme Eco-TLC a reçu un agrément le 3 avril 2014 pour assurer le soutien de la filière textile. Afin de bénéficier des soutiens financiers à la communication sur la collecte des textiles la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux doit conventionner avec l'éco-organisme Eco-TLC.

L'objet de la convention est de permettre, grâce à une meilleure information des citoyens et une meilleure coordination de la collecte, le détournement des TLC Usagés du flux des ordures ménagères.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **CONVENTIONNE avec Eco TLC afin de bénéficier de soutiens financiers à la communication sur la filière ;**
- **AUTORISE le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

11 - Le point sur la Commission "Finances-Personnel"

11.1- Désignation des délégués au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN).

Délibération n°109/2014 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON rappelle que par délibération n°98/2014, le Conseil Communautaire a décidé l'adhésion de la Communauté de Communes Dieulefit – Bourdeaux au Syndicat Mixte ADN.

Il explique que conformément à l'article 8.1 des statuts du Syndicat Mixte ADN, le Comité Syndical est composée de :

- 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants de la Région Rhône-Alpes
- 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants du Département de l'Ardèche
- 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants du Département de la Drôme
- et 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par EPCI adhérentes.

Après avoir entendu les différentes candidatures, il est procédé au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires :

- **DÉSIGNE pour représenter la Communauté de Communes Dieulefit – Bourdeaux au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique :**

Patrick ESPIÉ en tant que Délégué titulaire :

Franck MUCKE en tant que Délégué suppléant

- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

11.2- Décision Modificative n°2 - Budget "Activités Economiques locatives sur le Pays de Dieulefit" - Ouverture de crédits

Délibération n°110/2014 :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1323-101 : Immob. entreprises Pt-de-Barret	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 420.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 420.00 €
R-1641-101 : Immob. entreprises Pt-de-Barret	0.00 €	0.00 €	13 857.00 €	0.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	13 857.00 €	0.00 €
D-2313-101 : Immob. entreprises Pt-de-Barret	0.00 €	3 563.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	3 563.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	3 563.00 €	13 857.00 €	17 420.00 €
Total Général		3 563.00 €		3 563.00 €

H. BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances – Personnel" explique que pour faire suite à la délibération n°78/2014 du 25 septembre 2014 approuvant les travaux d'aménagement à l'immobilier d'entreprises de Pont de Barret et suite à l'octroi d'une subvention par le Département de la Drôme, il convient d'effectuer une ouverture de crédits.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires :

- **ACCEPTE** cette proposition ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

11.3- Décision Modificative n°1 - Budget "Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit" - Ouverture et mouvements de crédits en fonctionnement.

Délibération n°111/2014 :

H. BOFFARD, Vice - Président en charge de la Commission "Finances-Personnel" explique que pour régler une facture d'électricité il convient d'effectuer une ouverture et un mouvement de crédits à la section de fonctionnement.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612 : Énergie - Électricité	0.00 €	170.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	170.00 €	0.00 €	0.00 €
D-658 : Charges diverses de la gestion courante	100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-74751 : GFP de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	70.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	70.00 €
Total FONCTIONNEMENT	100.00 €	170.00 €	0.00 €	70.00 €
Total Général		70.00 €		70.00 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires :

- **ACCEPTE** cette proposition ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

11.4- Versement d'une subvention au Budget Annexe "Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit".

Délibération n°112/2014 :

H. BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances – Personnel" propose que conformément au prévisionnel budgétaire, le Budget Général verse une subvention de 3 724 € au Budget Annexe "Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit" pour permettre à ce dernier l'équilibre de sa section de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires :

- ACCEPTE cette proposition.

11.5- Versement d'une subvention au Budget Annexe "Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit"

Délibération n°113/2014 :

H. BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances – Personnel" propose que conformément au prévisionnel budgétaire, le Budget Général verse une subvention de 28 242 € au Budget Annexe "Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit" pour permettre à ce dernier l'équilibre de sa section de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires :

- ACCEPTE cette proposition.

11.6- Versement d'une subvention au Budget " Régie de distribution de chaleur "

M-A. BARBE informe qu'une étude sur les tarifs est en cours, cela nécessite une analyse sur 3 années et d'étudier le stock. Pour cela nous travaillons avec le SDED.

Délibération n°114/2014 :

H. BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances – Personnel" propose que conformément au prévisionnel budgétaire, le Budget Général verse une subvention de 9 525 € au Budget Annexe "Régie de distribution de chaleur" pour permettre à ce dernier l'équilibre de sa section de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires :

- ACCEPTE cette proposition.

11.7- Autorisation d'engagements des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Général 2015 et des Budgets Annexes 2015

Délibération n°115/2014 :

H. BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances - Personnel", rappelle que conformément à l'article L 2342-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, c'est le Président qui est chargé de la comptabilité des dépenses engagées.

Désormais, seules les dépenses engagées non mandatées peuvent être payées lors de l'exercice suivant.

Afin de permettre d'engager de nouvelles dépenses d'investissement, Mr H. BOFFARD propose que le Conseil Communautaire autorise le Président, Mr Jean-Marc AUDERGON, à engager à partir du 1/01/2015 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts aux budgets de l'année 2014.

Cette proposition s'appliquerait au Budget Général et aux Budgets Annexes.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires :

- **ACCEPTE cette proposition ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

11.8- Fixation de durée d'amortissement.

Délibération n°116/2014 :

Monsieur H. BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission « Finances – Personnel » rappelle que les communes ou les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à 3 500 habitants ont obligation d'amortir. C'est le cas de la Communauté de Communes Dieulefit – Bourdeaux.

Monsieur H. BOFFARD propose de fixer la durée des amortissements :
de la construction de la déchèterie à 50 ans
de l'aménagement des conteneurs semi-enterrés à 20 ans.
de l'aménagement de la plateforme de compostage à 10 ans.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires :

- **ACCEPTE cette proposition ;**

11.9- Indemnité de conseil et de budget au receveur municipal.

Délibération n°117/2014 :

VU l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 82.979 du 19 Novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 Septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

VU l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires, décide à compter de la date d'installation du conseil communautaire :

- **DE DEMANDER le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 Décembre 1983 ;**
- **D'ACCORDER l'indemnité de conseil au taux 100 % par an ;**
- **que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 précité et sera attribuée à Mr Jacques QUINQUETON, Receveur Municipal ;**
- **DE LUI ACCORDER également l'indemnité d'aide à la confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 € (secrétariat à temps plein).**

11.10- Attribution de compensation - Année 2015.

Délibération n°118/2014 :

H. BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances – Personnel", rappelle que la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux exerce la compétence relative au tourisme et qu'à ce titre suite à l'adhésion des 6 communes du canton de Bourdeaux, la commission a

examiné le transfert des charges en dépenses et en recettes sur 3 exercices de l'office de tourisme de Bourdeaux.

Il présente le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, réunie le 10 décembre 2014.

COMMUNES	Attribution de compensation 2014	Transfert de charges Tourisme Bourdeaux	Proposition Attribution de compensation 2015
Aleyrac	61		61
La Bégude-de-Mazenc	75 295		75 295
Bezaudun sur Bine	-930	-498	-1 428
Bourdeaux	74 520	5 456	79 976
Bouvières	29 807	-1 821	27 986
Comps	4 546		4 546
Crupies	7 334	-1 057	6 277
Dieulefit	268 716		268 716
Eyzahut	112		112
Montjoux	3 257		3 257
Orcinas	-774		-774
Le Poët-Laval	41 914		41 914
Pont-de-Barret	4 320		4 320
La Roche-Saint-Secret	-3 561		-3 561
Rochebaudin	-2 848		-2 848
Salettes	-679		-679
Souspierre	4 421		4 421
Teyssières	-480		-480
Les Tonils	-672	-204	-876
Truinas	-1848	-431	-2 279
Vesc	-4 652		-4 652
TOTAL	497 859		499 305

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires :

- **APPROUVE** le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à compter de l'année 2015 ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

12 – Décision du Président

Décision D14/2014 :

VU les dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 26 juin 2014, chargeant le Président de prendre toutes décisions concernant la passation des marchés de travaux, de fournitures et de service qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant,

VU l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées,

le Président, **RAPPELLE** que dans le cadre des travaux d'aménagement dans l'atelier n°2 et l'atelier n°4 de l'immobilier d'entreprises à Pont de Barret, après lancement d'une consultation dans

le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA), les offres ont été analysées et classées – Voir Décision n°D14/2014.

Le Président, explique que divers ajustements sont à effectuer suite à une nouvelle analyse des offres par le maître d'œuvre,

- pour le lot Maçonnerie, l'entreprise CAILLET a oublié dans son total une feuille de calcul pour un montant de 1 824 € HT
- pour le lot Carrelages - Faïences il apparaît un différentiel de 24 € entre l'entreprise THIERRY CARRELAGE et l'entreprise DAVID CARRELAGE ;
- pour le lot Electricité l'entreprise BONNEFOND a accordé une remise de 2% ;
- et pour le lot Parquet, le nom de l'entreprise attributaire du marché a été interverti avec une autre.

Lot	Entreprise	Prix HT	Prix TTC
Maçonnerie	CHAZET	13 966,00	16 759,20
	CAILLET et FILS	12 060,28	14 472,34
Carrelages - Faïences	DAVID Carrelages	444,00	532,80
	GB Carrelages	564,00	676,80
	THIERRY Carrelage	468,00	561,60
Electricité	BONNEFOND	10 616,00	12 739,20
Parquet	DAVID Carrelages	4 812,00	5 774,40
	ISAMBERT	4 780,00	5 736,00
	GB Carrelages	3 722,00	4 466,40

Le Président, **CONSIDÉRANT** l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1^{er} - 1 du CMP, **DÉCIDE** de signer un marché avec les entreprises suivantes:

- Lot Maçonnerie : Entreprise CAILLET et FILS pour un montant de 12 060,28 €HT soit 14 472,34 €TTC
- Lot Carrelages - Faïences : Entreprise DAVID Carrelage pour un montant de 444,00 €HT soit 532,80 €TTC
- Lot Electricité : Entreprise BONNEFOND pour un montant de 10 403,68 €HT soit 12 484,42 €TTC
- Lot Parquet : Entreprise GB Carrelages pour un montant de 3 722,00 €HT soit 4 466,40 €TTC

Le nouveau montant total des marchés s'élève à 63 156,96 €HT, soit 75 788,52 € TTC.

13 – Questions diverses

J-M. AUDERGON indique les prochaines dates des conseils communautaires.

Le 29 janvier (DSP), le 26/02 (orientations budgétaires), le 26/03 (vote du budget), le 21/05 et le 02/07.

Le Conseil est clos à 20h20

ALEYRAC	ARNAUD Dominique	
LA BÉGUDE DE MAZENC	BARBE Marc André	
	BERNARD Sophie	
	BOUVIER Éric	
	CUER Gérard	
	MOULIN Corinne	
BÉZAUDUN SUR BINE	BOMPARD Guy	
BOURDEAUX	CHALAMET Patrick	
	MARTIN Michèle	
BOUVIÈRES	MULLOR François	
COMPS	FABRE Jean-Pierre	
CRUPIES	ARMAND Jean-Louis	
DIEULEFIT	PRIOTTO Christine	
	AUDERGON Jean-Marc	
	BERNON Jean-Pierre	
	BLANC Nicole	
	CADIER Olivier	
	GRESSE Francis	
	LACHENS Anne	
	NELSON Nadia	
EYZAHUT	SIMIAN Fabienne	
MONTJOUX	BERRARD Philippe	
ORCINAS	ROUSSET Maurice	
LE POËT LAVAL	ROZ Jean-Claude	
	MALLIAT GALLIANO Monique	
PONT DE BARRET	PALLUEL Robert	
	ESPIE Patrick	
ROCHEBAUDIN	JEAN Francis	
LA ROCHE ST SECRET	BRUN Daniel	
SALETTES	BOFFARD Henri	
SOUSPIERRE	DE LESTRADE Alain	
TEYSSIÈRES	MUCKE Franck	
LES TONILS	JOST Frédéric	
TRUINAS	TERROT Serge	
VESC	TIXIER André	